

# COMPTE-RENDU RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le sept mars à 20 h, le Conseil Municipal de la commune de Saint Jean de Vaux s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, place des tilleuls, sous la présidence de Michel ISAÏE, Maire.

Étaient présents : ISAÏE Michel, COTHEREAU Claude, VOLATIER Valérie, SCHMID Cédric, GALEA Yves, NASSOY Jocelyne, LACOT Olivier, OVAERE Robert, VIDAL Pierre-Jean .

Secrétaire de séance : Valérie VOLATIER

Nombre de membres en exercice : 9

Date de la convocation : 29/02/2024

Membres qui ont pris part à la délibération : 9

Date d'affichage : 11/03/2024

## Ordre du jour

- Renouvellement bail location hangar rue de la source avec les communes de Barizey et St Mard de Vaux.
  - Nouveau bail de location boulangerie EURL Jimmy VESSOT - Proposition rachat du matériel.
    - Régie de recettes au camping municipal saison 2024.
- Déclassement d'une parcelle de l'espace public près de l'Orbize - cession à M et Mme IONESCU-DORE.
  - Autorisation au Maire à engager dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024.
    - Prime pouvoir d'achat exceptionnelle personnel communal.
  - Rapport des commissions et des délégués aux structures intercommunales.
    - Questions diverses.

Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> février 2024 est approuvé et signé des membres présents.

## 1ère délibération - n°6/2024

### OBJET : RENOUELEMENT BAIL LOCATION HANGAR RUE DE LA SOURCE AVEC LES COMMUNES DE BARIZEY ET ST MARD DE VAUX.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le premier bail de location a été signé pour 9 ans, en avril 2015, et qu'il y a donc lieu de le renouveler. Le montant annuel avait été fixé à 500 € an, pour chaque commune (soit une recette de 1 000 €/an pour notre commune), indexé chaque année sur l'indice de révision des loyers, 548 € pour chaque commune en 2023.

Un mail a été adressé aux deux communes pour les informer de la prochaine révision du bail et de la hausse possible du loyer, en raison de l'augmentation de la surface louée (de 80 m<sup>2</sup> à 116 m<sup>2</sup>), à la demande des communes, et des travaux qui ont été utiles, la consommation et l'abonnement à l'électricité du bâtiment est réglé par St Jean.

Le hangar a été racheté par la commune en 2014, pour un coût de 44 740 €, le terrain était classé en zone constructible d'après la carte communale à l'époque. Un montant total d'investissement d'environ 55 000 € ont été réalisés (électricité, dalle intérieure et extérieure, sanitaires, plancher, etc.).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et être passé au vote (pour : 6, contre : 2, abstention : 1) :

- accepte de renouveler le bail de location du hangar communal situé 1 rue de la source à St Jean de Vaux, pour une nouvelle durée de 9 ans, aux communes de St Mard de Vaux et Barizey, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.
- la surface louée aux deux communes est fixée à 116 m<sup>2</sup> environ.
- le montant du loyer sera fixé à 130 €/mois, pour chaque commune (soit 1 560 €/an pour chaque commune), révisable au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année suivant l'indice de référence des loyers de l'INSEE du 4<sup>e</sup> trimestre 2023, soit 142,06.
- autorise le Maire à signer le bail correspondant et tout document se rapportant à cette affaire.

*Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône le 12/03/2024*

*Et publication le 11/03/2024 - ID 071-217104306-20240201-D6\_24-DE*

## **NOUVEAU BAIL DE LOCATION BOULANGERIE EURL JIMMY VESSOT - PROPOSITION RACHAT DU MATÉRIEL.**

Le maire et ses adjoints ont rencontré Jimmy VESSOT le 22 février afin d'évoquer la signature d'un nouveau bail de location et l'acquisition éventuelle du matériel. Pour rappel, un premier bail de location précaire a été signé, avec une promesse d'achat du matériel.

M VESSOT, lors du RV, a indiqué vouloir racheter le matériel présent dans la boulangerie, d'occasion, pour un montant total de 33 000 € HT.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer afin d'accepter cette offre de rachat.

Un nouveau bail de location devra ensuite être rédigé, l'avocat est en train de le rédiger. Pour rappel, la location du local commercial + l'appartement de fonction à l'étage s'élève à 1 000 € HT/mois + 200 €/mois de location de matériel.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer afin d'accepter l'offre de rachat du matériel de la boulangerie par M Jimmy VESSOT.

### **2<sup>e</sup> délibération - n°7/2024**

#### **OBJET : PROPOSITION RACHAT DU MATÉRIEL BOULANGERIE EURL JIMMY VESSOT**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- accepte de céder le matériel d'occasion présent dans la boulangerie Place des Tilleuls à St Jean de Vaux à Jimmy VESSOT, boulanger locataire de la commune, pour la somme de 33 000 € HT, (soit 39 600 € TTC).
- autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

*Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône le 12/03/2024*

*Et publication le 11/03/2024 - ID 071-217104306-20240201-D7\_24-DE*

### **3<sup>e</sup> délibération - n°8/2024**

#### **OBJET : RÉGIE DE RECETTES AU CAMPING MUNICIPAL SAISON 2024.**

Vu l'arrêté de création d'une régie de recettes pour les droits d'entrée au camping municipal, sur proposition de monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de nommer un régisseur de recettes pour les droits d'entrée du camping municipal pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2024.

Les régisseurs seront ensuite nommés par arrêté du maire.

*Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône le 12/03/2024*

*Et publication le 11/03/2024 - ID 071-217104306-20240201-D8\_24-DE*

### **4<sup>e</sup> délibération - n°9/2024**

#### **OBJET : DÉCLASSEMENT D'UNE PARCELLE DE L'ESPACE PUBLIC PRÈS DE L'ORBIZE - CESSION À M ET MME IONESCU-DORE.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal a délibéré le 7 novembre 2019 pour accepter la cession d'une parcelle d'environ 500 m<sup>2</sup> à M et Mme IONESCU-DORE, lieu dit « Pré de la Rosée », le long du mur de leur propriété située au n°43 de la route de Barizey, ils ont d'ailleurs planté des arbres, montant de la vente : 1 000 € HT, frais à leur charge. La parcelle a maintenant été bornée et numérotée et un notaire est chargé de finaliser cette vente.

Il est proposé au conseil municipal de déclasser de l'espace public la parcelle cédée, soit 443 m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le déclassement de l'espace public de la parcelle cadastrée section C n°279, pour une surface de 443 m<sup>2</sup>.

*Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône le 12/03/2024*

*Et publication le 11/03/2024 - ID 071-217104306-20240201-D9\_24-DE*

## 5<sup>e</sup> délibération - n°10/2024

### OBJET : AUTORISATION AU MAIRE D'ENGAGER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que,

Considérant qu'une mention n'a pas été correctement portée sur l'exemplaire « papier » du Budget Primitif 2023, le Maire ne peut donc pas engager de dépenses d'investissement. Une facture, concernant la réalisation d'un plan du camping et de ses réseaux, est en instance de règlement depuis plus d'un mois.

Il est proposé au conseil municipal, comme l'autorise le Code Général des Collectivités Territoriales (article L1612-1 du CGCT), d'autoriser le maire à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, conformément à l'article L1612-1 du CGCT :

- AUTORISE le Maire, avant le vote du budget, à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du 1/4 des crédits inscrits en section d'investissement du budget de l'exercice précédent (dépenses totales déduction faite de celles imputées aux chapitres 16 et 18 et éventuellement du déficit reporté), soit :

Crédits 2023 votés : 104 046,91 € (dont 21 800 € au chapitre 16)  $(104\ 046,91\ € - 21\ 800\ €) \times 25\% = 20\ 561\ €$  (limite d'ouverture des crédits)

- AFFECTE ces crédits au Compte 2138 (autres constructions), travaux sanitaires camping : 20 561 €

*Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône le 12/03/2024*

*Et publication le 11/03/2024 - ID 071-217104306-20240201-D10\_24-DE*

### PRIME POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE PERSONNEL COMMUNAL

Après étude de ce dossier, il s'avère que le Comité Social Territorial doit être consulté au préalable, un projet de délibération lui est transmis pour avis (un mail est adressé en ce sens au Centre de Gestion 71). Puis il sera demandé au conseil municipal de délibérer. Seule Barbara RION-MARCHAL, grade rédacteur territorial est concernée.

### RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES DELEGUES AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Camping : Les réservations pour les vendanges ont presque déjà atteint la jauge maximum, soit 200 vendageurs.

Bâtiments : les travaux sont en cours concernant la création de trois nouvelles cabines lavabo fermées, les travaux avancent bien et seront terminés au 1<sup>er</sup> mai 2024.

Voirie : l'écoulement des eaux pluviales devant le hangar rue de la source nécessite un aménagement.

## QUESTIONS DIVERSES

Balades du mardi de l'association A2C : soit le 30 juillet, soit le 13 août 2024, à définir.

Jocelyne FRATER, qui accompagnait et commentait la visite les autres années, ne pourra pas s'en charger cette année. Voir qui pourrait la remplacer ? Ou prévenir A2C que pas de balade sur St Jean de Vaux cette année ?

Il sera demandé à Christian ou Martine GARNIER, ou Edith CANNET s'ils souhaitent assumer cette charge.

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal de la demande de la boulangerie à organiser une soirée conviviale autour du burger le mercredi 24 avril sur la place des tilleuls. Le conseil municipal donne son accord pour cette soirée conviviale.

Le platane près de l'église a été élagué récemment (un riverain s'était plaint récemment à ce sujet).

Date réunion de conseil municipal

Rappel : vote du budget le jeudi 4 avril 2024 à 19 h.

La commission du budget se réunira le 20 mars à 19 h en Mairie, une convocation sera transmise à tous ses membres.

La séance de conseil municipal du mois de mai aura lieu le jeudi 2 mai à 20 h.

Une journée citoyenne sera organisée sur la commune le samedi 1<sup>er</sup> juin à partir de 8 heures.

**L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 21 h 30.**